RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 7 février 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR: JUSF2303715A

La directrice de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse, les personnes suivantes :

Pour la Confederation generale du travail -	- Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) .

☐ Titulaires : Madame Cécile ROUIBAH
Monsieur Sébastien VILLANOVA
Monsieur Josselin VALDENAIRE
☐ Suppléants : Madame Aurélie POSADZKI
Madame Mélanie FAUCHER

Monsieur Jili BIET

Pour l'Union nationale des s jeunesse (UNSA- SPJJ) :	syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la
☐ Titulaire :	Madame Béatrice BRIOUT
☐ Suppléant :	Monsieur Ivan BATTUT
	s personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de dicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :
☐ Titulaires :	Monsieur Nouredine NEFRA Madame Jacqueline FRANCISCO Monsieur Vito FORTUNATO
☐ Suppléants :	Monsieur Vincent FRITSCH Madame Nathalie JAMES Monsieur Arnaud BLATTEYRON
Pour Force Ouvrière Justice – I	Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :
Titulaires:	Monsieur Abdelrezeg LABED Monsieur Jordaïne BENFIALA
☐ Suppléants :	Madame Asma GACEM Monsieur Akli BERKAOUI
Pour la Confédération française	e démocratique du travail (CFDT Interco) :
Titulaire:	Monsieur Frédéric GAUTIER
☐ Suppléant :	Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT
	Article 2
Les mandats des représentant du présent arrêté.	s mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication
	Article 3
La directrice de la protection arrêté.	judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent
Fait le 7 février 2023	
	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Caroline NISAND